

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

CATEGORIE A / B et C

Le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu la délibération CS_2022_03 du 22 mars 2022 relative à la détermination des ratios promus/promouvables, après avis du comité technique en date du 14 décembre 2021,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 31 décembre 2021, après avis du comité technique en date du 14 décembre 2021,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux du Syndicat,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

1 - Avancement au grade de : Ingénieur principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Echelon	Date d'effet de la nomination
GLAÇON Julien	Ingénieur	5ème	01/06/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

2 - Avancement au grade de : Rédacteur principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Echelon	Date d'effet de la nomination
GUENARD Patricia	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	6ème	01/06/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

3 - Avancement au grade de : Agent de maitrise principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Echelon	Date d'effet de la nomination
MARIETTE Frédéric	Agent de maitrise	11ème	01/06/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Marconnelle, le 13 Mai 2024

Patrick HERBIN
Président



Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

AU TITRE DE L'ANNEE 2024

CATEGORIE A et B

Le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu la délibération CS_2022_03 du 22 mars 2022 relative à la détermination des ratios promus/promouvables, après avis du comité technique en date du 14 décembre 2021,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 31 décembre 2021, après avis du comité technique en date du 14 décembre 2021,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux du Syndicat,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

1 - Avancement au grade de : Rédacteur principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Echelon	Date d'effet de la nomination
GUENARD Patricia	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	6 ^{ème}	01/06/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

2 - Avancement au grade de : Ingénieur principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Echelon	Date d'effet de la nomination
GLAÇON Julien	Ingénieur	5 ^{ème}	01/06/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

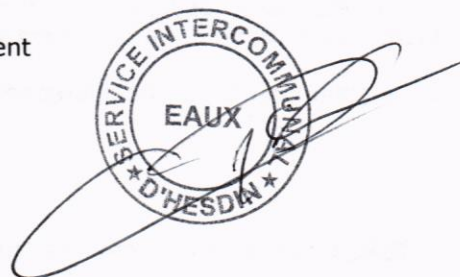
Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Marconnelle, le 09 Janvier 2024

Patrick HERBIN

Président



Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**PROPOSITION DE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

NOM DE LA COLLECTIVITE : Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin - 62140 MARCONNELLE

ACCES AU GRADE DE : Ingénieur principal

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	GLAÇON Julien	Ingénieur	5ème	Non	01/06/2024
2ème					
3ème					
4ème					
5ème					
6ème					
7ème					
8ème					
9ème					
10ème					
11ème					
12ème					
13ème					
14ème					
15ème					
Nombre de femmes :			0		
Nombre d'hommes :			1		



**PROPOSITION DE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

NOM DE LA COLLECTIVITE : Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Hesdin - 62140 MARCONNELLE

ACCES AU GRADE DE : Rédacteur principal 1ère classe

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	GUENARD Patricia	Rédacteur principal 2ème classe	6ème	Non	01/06/2024
2ème					
3ème					
4ème					
5ème					
6ème					
7ème					
8ème					
9ème					
10ème					
11ème					
12ème					
13ème					
14ème					
15ème					
Nombre de femmes :					1
Nombre d'hommes :					0

